

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 novembre 2024 à 18 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Henri de LATOUR, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 22 novembre 2024 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. de LATOUR, M. BENEFICE, Mme ZANCHI, M. FLOUTIER, M. SERRE, M. LAFONT, Mme ROLAND, M. VIVET, Mme MARTIN, M. GAUTHIER, M. KERNER.

Mme OLIVIER donne pouvoir pour voter en son nom à M. De LATOUR
Mme MALAIZE, donne pouvoir pour voter en son nom à M. FLOUTIER

ABSENTS : Mme GINSBOURGER, M. HOUIN

—————
M. Jean-Luc KERNER est élu secrétaire de séance

Mme Jocelyne ZANCHI et Mme Dominique ROLAND informent l'assemblée qu'elles font un enregistrement audio de la séance.

Avant tout débat, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour :

- Travaux de rénovation énergétique école – demande de Fonds Vert.

Accord du Conseil Municipal.

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE – DEMANDE FONDS VERT

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Alain SERRE en charge du dossier.

M. SERRE : *On avait fait faire par un cabinet d'études, une estimation des travaux de rénovation énergétique de l'école. La commission « Travaux » avait proposé de prendre le scénario le plus complet, celui qui s'est retourné sur 7 ans de retour sur investissement. Le but est de demander une aide au titre du Fonds Vert.*

Pour rappel :

- E. maternelle seule - Isolation du plancher sur l'extérieur
- G. scolaire - Eclairage LED avec détection de présence
- G. scolaire - Renforcement de l'isolation des toitures

- G. scolaire - Menuiseries plus performantes
- E. maternelle seule - VMC double flux
- G. scolaire - Multi-splits (pompe à chaleur)

Tous ces scénarios pour un montant estimé à l'époque à 271 300 € HT. Cette somme a dû fluctuer car c'était en 2023.

- M. VIVET :** *Le montant de la subvention ?*
- Mme ROLAND :** *Le Fonds vert, il donne combien ?*
- M. de LATOUR :** *Aujourd'hui, on vote l'accord de demander des subventions au Fonds Vert, on ne sait pas encore comment ça va répondre.*
- M. VIVET :** *On espère combien ?*
- M. de LATOUR :** *80 %.*
- M. SERRE :** *D'après le cabinet d'études, à l'époque, le minimum qu'on peut avoir c'était 60 %.*
- M. LAFONT :** *Le Fonds vert c'est le Préfet qui le donne, il a une certaine somme qu'il distribue, c'est moins automatique que les autres subventions.*
- Mme ROLAND :** *Et il n'y a que le Fonds vert qui peut subventionner ou il y a d'autres organismes ?*
- M. BENEFIGE :** *C'est plutôt que si on veut du Fonds vert, il faut le faire rapidement car l'année prochaine, les subventions de l'Etat vont baisser, mais on peut demander d'autres subventions.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ARRETE le projet de rénovation énergétique du complexe scolaire le Colombier, estimé à 271 300 € HT,
- SOLLICITE une subvention au titre du « Fonds Vert »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir concernant cette demande de subvention.

DEFICIT COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – CANTINE ET CLSH

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'équilibrer le budget annexe de la Cantine dont le compte administratif 2023 fait ressortir un déficit de 30 940.75 € et du budget annexe de la Centre de Loisirs Sans Hébergement dont le compte administratif 2023 fait ressortir un déficit de 105 912.61 €. Il laisse la parole à M. Patrick BENEFIGE, adjoint aux finances.

M. BENEFICE : *Ce sont des écritures qui auraient déjà dues être passées avec les délibérations dans la foulée du Compte Administratif, effectivement ces sommes sont déjà inscrites dans le budget prévisionnel mais ce sont des délibérations concernant les déficits de la cantine et du CLSH qui sont couverts par les affectations de résultats 2023.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DIT qu'une partie du déficit 2023, à hauteur de 30 940.75 € du budget annexe « Cantine » sera pris en charge par le budget principal,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 à l'article 65821 pour le budget communal et 75822 pour le budget « Cantine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DIT que le déficit 2023 de 105 912.61 € du budget annexe « Centre de Loisirs Sans Hébergement » sera pris en charge par le budget principal,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 à l'article 65821 pour le budget communal et 75822 pour le budget « Centre de Loisirs Sans Hébergement ».

MODIFICATION DE CREDIT – BP PRINCIPAL PERSONNEL

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Patrick BENEFICE, adjoint aux finances.

M. BENEFICE : *Cela a été vu en commission des finances. On présentait qu'on aurait besoin de crédits supplémentaires sur la masse salariale. On aurait besoin de 50 000 € de plus d'ouverture de crédits sur les charges du personnel mais nous avons aussi des recettes supplémentaires (prévoyance, remboursement des frais de personnel quand les personnes sont en maladie). On a aussi une bonne nouvelle sur les dépenses, car on a baisse des frais d'électricité qu'on évalue à – 71 000 € et donc on va en prendre pour compenser la hausse des charges de personnel.*

Mme MARTIN : *Qu'est-ce qui explique un tel écart au point de vue EDF ?*

M. SERRE : *Le gouvernement ne savait pas s'ils allaient garder l'accès règlementé, la RNH, or nous, on peut conserver cet accès règlementé mais des communes qui n'ont pas eu le droit de garder cet accès règlementé, ont eu une augmentation énorme.*

M. BENEFICE : *Il y avait aussi un autre phénomène, c'est l'adhésion au SMEG, on avait du mal à prévoir les conséquences de l'adhésion au SMEG. Je pense que pour 2025 on aura une meilleure vue. Pour ce qui est des charges de personnel, il y a des dépenses non prévues, telles que les heures supplémentaires pour les*

élections, les régularisations au niveau de la prise en compte des astreintes-semaine, des régularisations au niveau de la prévoyance (compensées, ce sera une opération blanche), des régularisations aussi au niveau du supplément familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de modifier ainsi qu'il suit les crédits du budget Principal – Section de fonctionnement

Sens	Chapitre	Charges spécifiques	Article	Montant
Dépenses	012	Charges de personnel, frais assimilés	6450	+ 50 000
Recettes	013	Atténuation de charges	6419	+ 10 500
Recettes	77	Produits spécifiques	773	+ 8 000
Dépenses	011	Charges à caractère général (EDF)	60612	- 31 500

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL « LA BERGERIE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer pour résilier le bail commercial de Monsieur Pascal BERGER et Madame Pascale PUJALTE de la BERGERIE sis à LASALLE 58 rue de la croix.

M. de LATOUR : *Vous savez que la Bergerie était en fin de parcours, qu'il y a eu des attermolements sur la vente, la non-vente... Mme PUJALTE a de gros problèmes de santé donc l'établissement n'ouvre plus et ils n'ont plus de rentrée d'argent. Ils nous avaient demandé l'exonération d'un mois de loyer, ce qu'on avait fait à travers le CCAS. A l'heure d'aujourd'hui, de remettre le couvert ne servirait à rien puisque de toute façon, ils n'ont plus de quoi payer. Ce qu'on voudrait c'est d'arrêter le bail au 31 décembre, ce serait la fin de l'année civile. Mais on sait qu'il va y avoir un repreneur mais on va perdre un peu d'argent.*

M. FLOUTIER : *Une cession de bar dure environ 4 à 5 mois, entre le compromis et l'acte définitif. Ca fait environ avril – mai.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail commercial du La Bergerie avec M. Pascal BERGER et Mme Pascale PUJALTE actant sa résiliation au 31 décembre 2024.

CONVENTION D'UTILISATION DU STADE MUNICIPAL
--

Monsieur expose à l'assemblée la proposition de mise en place d'une convention d'utilisation du stade municipal pour l'association US Monoblétoise – La convention est jointe en annexe de la présente délibération et laisse la parole à M. René FLOUTIER.

- M. FLOUTIER :** *On en avait discuté en commission « Sports » et après pas mal d'atermoiements, on est arrivé à un accord avec Monoblet. Ce qu'on met à disposition de Monoblet, c'est le terrain de foot, les vestiaires, buvette, les sanitaires et l'éclairage pour une durée d'un an. On s'était mis d'accord pour 120 €, mais la 1^{ère} fois qu'ils ont fait l'entraînement, il y avait que 2 projecteurs qui marchaient et donc ils n'ont pas pu s'entraîner. On a fait une augmentation de puissance de façon à ce qu'il y ait tous les projecteurs qui marchent, c'est pour ça qu'on a mis 120 € de loyer annuel, soit 10 € par mois et ils étaient d'accord car ça leur rend énormément service. Il ne faut pas oublier qu'à Monoblet, il y a environ 300 licenciés dont 80 gamins dans le stade. Que ce stade revive ça fait plaisir.*
- M. LAFONT :** *Au lieu d'un an, est-ce qu'on ne pourrait pas le faire pour 18 mois, jusqu'en juin 2026 pour qu'ils puissent faire la saison prochaine entière.*
- M. de LATOUR :** *L'idée est plus profonde que ça, ce n'est pas juste une location de gazon et après ils s'en vont, ce qu'on voudrait c'est créer la vie dans le stade.*
- M. FLOUTIER :** *J'ai discuté avec le Président de Monoblet et son intention est de voir un jour une association Monoblet, Lasalle, St Félix, en faire une association Intercommunale car ils ont 300 licenciés qui viennent d'un peu partout, St Hippolyte...*
- Mme ROLAND :** *Une association sportive intercommunale.*
- M. de LATOUR :** *Multisports ?*
- M. FLOUTIER :** *Non, que foot.*
- Mme ROLAND :** *Donc un club de foot intercommunal pas une association sportive intercommunale.*
- M. de LATOUR :** *C'est pour ça qu'on l'a fait que pour une année, pour que dans cette année, il y ait quelque chose qui se crée pour qu'à la fin on puisse financer quelque chose de réel en cofinçant avec Monoblet par exemple.*
- M. LAFONT :** *Je disais ça parce que les saisons durent jusqu'en juin et leur laisser finir la saison même si l'idée reste la même.*

- M. GAUTHIER :** *Je trouve pas mal que ça aille de juin à juin.*
- Mme ROLAND :** *On pourrait faire de septembre à juin, 18 mois.*
- M. BENEFICE :** *Si on met 18 mois, il risque de ne rien se passer avant 18 mois alors que si on met 1 an, ça veut dire qu'à la rentrée prochaine, il faut qu'il y ait eu quelque chose qui se soit mis en place.*
- Mme ROLAND :** *Qu'est-ce que vous entendez dans « quelque chose mis en place », « animer le stade » ? Je ne vois pas.*
- M. de LATOUR :** *Faire des rencontres inter-foot, des tournois de sixte, pendant la fête votive... il peut se passer plein de choses, ça met en liaison des associations de St Félix, de Monoblet... ce qu'on veut c'est qu'elles travaillent ensemble.*
- M. FLOUTIER :** *Il y a un gros projet qui est à l'étude, c'est de faire un grand tournoi international avec plein d'équipes européennes : Allemagne, Espagne, Italie. Comme ils n'ont pas assez de place à Monoblet, ça se passerait à Monoblet, à Lasalle et certainement à Sauve.*
- M. de LATOUR :** *Ce qu'on veut c'est faire la vie dans le village.*
- M. BENEFICE :** *On a parlé de gratuité mais on a fini par 120 € pour l'électricité. C'est quand même la mise à disposition d'un équipement qui coûte et donc il faut une certaine participation de l'occupant. On espère qu'il y ait quelque chose, une animation, un club et pourquoi pas un club lasallois, des gens qui se mobilisent sur le village pour monter une section et tout comme une association culturelle, qui a un abonnement à la régie pour bénéficier de certaines possibilités, l'utilisation du stade ne doit pas être complètement gratuit.*
- M. de LATOUR :** *Quand c'est gratuit, il y a un laisser-aller, ils peuvent faire des trous dans le stade, ils s'en moquent.*
- M. FLOUTIER :** *En parlant de trous, il y en a beaucoup occasionnés par des chiens que les gens laissent entrer dans le stade malgré les panneaux et nous, chaque semaine, on vient avec notre brouette pour boucher ces trous.*
- M. VIVET :** *En matière d'assurance, ça se passe comment ?*
- M. FLOUTIER :** *Ils sont assurés.*
- M. VIVET :** *Mais nous ? On met un équipement à disposition donc comment ça se passe ?*
- M. BENEFICE :** *Il y a eu des travaux faits sur les barres car il faut qu'elles soient amarrées d'une telle façon... on a des obligations et on les remplit.*

- M. VIVET :** *Est-ce qu'on est assuré ?*
- Mme ZANCHI :** *On est assuré.*
- Mme ROLAND :** *Toutes les infrastructures communales sont assurées, c'est obligatoire.*
- Mme ZANCHI :** *Les enfants de l'école viennent sur le stade.*
- M. FLOUTIER :** *Tous les ans, il y a un organisme qui vient contrôler le stade, les barres de foot... ça a toujours été un avis favorable.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 « abstention » et 11 voix « pour » :

- VALIDE La convention susmentionnée, établie entre la commune de Lasalle et L'association US Monoblétoise relative aux conditions de mise à disposition du stade municipal de Lasalle.
- AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

CREDIT-RELAIS FC TVA 28 000 € – REFECTION VOIRIE RUE DU PONT VIEUX, RUE BASSE ET CALADETTE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de contracter un crédit relais de 28 000 € pour le préfinancement FCTVA relatif à la réalisation des travaux de réfection de la voirie rue du Pont Vieux, rue Basse et Caladette. Celui-ci pourrait être contracté auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Montant et durée :** 28 000 € pour une durée de 2 ans
- Taux intérêt :** 3.21 %
- Frais de dossier :** 0.20 %
- Remboursement :** les remboursements pourront intervenir à toute date, en fonction de l'encaissement des recettes, sans pénalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler la délibération du 29 avril 2024 N° DEL 2404_02
- ACCEPTE la présente offre,
- PREND l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoire à son budget, les ressources nécessaires au remboursement des échéances.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne,

QUESTIONS DIVERSES

- M. VIVET :** *Concernant la température de la Maison de Santé, la dernière fois que j'y suis allé, il faisait une chaleur tropicale et toutes les fenêtres étaient ouvertes.*
- M. BENEFIGE :** *En ce qui concerne la Maison de Santé, c'est une question qui s'est posée depuis longtemps. Il se trouve qu'il y a une chaufferie qui fonctionne et dans chaque bureau, il y a un thermostat et donc on pourrait réguler la température dans chaque espace.*
- Mme ANDRE :** *Le système de thermostat fonctionne. Il y a plusieurs capteurs dans la Maison de Santé, dont un au niveau de l'entrée, là où la porte s'ouvre et se ferme constamment. C'est un chauffage au sol qui est par la chaufferie bois donc qui consomme peu d'énergie électrique. Sur cette zone « tampon » entre l'intérieur et l'extérieur, ils ont volontairement enlevé le thermostat sinon il faisait trop froid car la chaleur s'en va dès que la porte s'ouvre. Par contre dans tous les autres espaces, il y a le thermostat et la chaleur est correcte. Païta est venu, ils ont fait les contrôles et c'est bon.*
- M. VIVET :** *Mais pas partout, chez le dentiste par exemple, il fait très chaud.*
- M. SERRE :** *C'est un chauffage qui est au sol, qui a une grosse inertie thermique, c'est-à-dire que quand on règle le thermostat, il faut attendre plusieurs heures avant que ça réagisse et en plus il y a 2 ou 3 locaux qui sont en plein soleil. Entre l'inertie et l'ensoleillement, vu l'isolation, ce sera toujours difficile à gérer.*
- M. BENEFIGE :** *La salle de réunion qui est en plein soleil avec des baies vitrées, il y fait très chaud. S'il a arrêté le thermostat et qu'il fait encore très chaud, ça vient peut-être de là, au pire il le met en clim. Il faudrait peut-être que le soir ils baissent le thermostat et que le matin ils le remontent.*
- M. FLOUTIER :** *Ca peut se programmer un thermostat.*
- M. GAUTHIER :** *Est-ce que les médecins, les infirmiers sont « formés » pour utiliser ces thermostats ? Est-ce qu'on ne peut pas faire une note pour leur expliquer ?*
- M. SERRE :** *Les thermostats comme tous les thermostats, il y a des chiffres dessus.*
- M. BENEFIGE :** *Pas ceux-là, le cadran marque la température ambiante mais il y a une fonction qu'il faut enclencher pour baisser la température, ce n'est pas sorcier mais il faut le savoir.*

- M. GAUTHIER :** *Ils se pointent dans les locaux et laissent faire comme c'est, on peut peut-être leur expliquer.*
-
- M. KERNER :** *Est-ce qu'on peut trouver une solution pour protéger le monument aux morts. Ca fait plusieurs fois que je passe et il y a des enfants qui jouent dedans, il y a des chiens qui viennent gratter pour faire leurs besoins dedans, je trouve ça déplorable.*
- M. FLOUTIER :** *On avait mis un petit grillage vert.*
- M. KERNER :** *Comme c'est un lieu public le mettre plus haut, 1 m 10 par exemple ?*
- Mme ZANCHI :** *Tu enlèves le mur et l'espace vert et puis voilà.*
- M. de LATOUR :** *Vous voulez casser le mur ?*
- M. KERNER :** *Non, enlever le petit grillage et en mettre un plus haut pour empêcher les enfants de jouer dans le monument aux morts et aux chiens d'y aller faire leurs besoins.*
- M. FLOUTIER :** *On avait décidé en commission « Cadre de vie » au tout début de mettre des jardinières, ça serait plus sympa qu'un grillage.*
- Mme ZANCHI :** *On veut quoi, que personne n'intervienne dans cet endroit ?*
- M. KERNER :** *C'est un monument aux morts, on le respecte.*
- Mme ZANCHI :** *Il n'y a qu'une stèle avec des noms dessus, il n'y a pas de corps, on ne profane rien.*
- M. GAUTHIER :** *Moi ça ne me choque pas, j'ai déjà vu mon enfant monter dessus, pour moi ce n'est pas une profanation. Par contre j'ai une solution, derrière il y a un petit espace vert et arboré. Pourquoi pas mettre un jeu dans cet espace, parce que quand les parents sont au bar, les enfants vont où ils peuvent jouer, sur la rampe des escaliers, et sur le monument aux morts, mettons-leur un jeu d'enfants à cet endroit-là.*
- M. de LATOUR :** *La discussion est intéressante sur le rapport qu'on a avec le sacré, la mort... je pense qu'il faut respecter ceux qui respectent le sacré mais en même temps, je trouve que ces monuments sont un souvenir plus qu'autre chose. Les noms qui sont dessus rappellent le nom des familles qui sont encore ici et c'est là que la symbolique est forte. Qu'est-ce qui empêche les enfants de jouer dessus, ce n'est pas une sépulture.*
- Mme ZANCHI :** *Ce qui est magique c'est que parfois les enfants s'assoient et lisent tous les noms des personnes qui sont sur la stèle.*

M. FLOUTIER : *Le monument aux morts proprement dit doit avoir le respect de tous mais par contre tout ce qu'il y a autour, qui, à mon avis, a été une erreur quand ça a été fait, on pourrait l'aménager de façon à ce que les gamins y jouent, un banc... On ne pourra pas empêcher les enfants d'y rentrer, les enfants ça jouent.*

M. de LATOUR : *On retrouverait quand même des chiens et des enfants sur le monument.*

M. FLOUTIER : *On pourrait rehausser la grille qui entoure le monument.*

M. KERNER : *J'ai une personne qui est propriétaire du côté des Glycines qui s'est plainte qu'il y a des jeunes qui vont dans l'association, en bas, la brocante, et qui prennent des projectiles, des jeux... et qui s'amuse à les jeter sur les terrasses.*

M. de LATOUR : *Là aussi on y travaille.*

M. KERNER : *Je pensais mettre une barrière à la descente, par exemple.*

M. de LATOUR : *Ces jeunes, on commence à les cerner un peu, on commence à savoir qui c'est, et on va faire une réunion avec ces jeunes et leurs parents et la police. Ce serait une grande conciliation, ils ont fait ça à Monoblet, et ça marche très bien.*

Mme MARTIN : *Quel âge ont ces enfants ?*

M. de LATOUR : *Entre 9 et 12.*

M. FLOUTIER : *C'est des petits mais qui sortent tard le soir, il y en a de 14 ans.*

Mme ROLAND : *J'ai deux remarques. L'information concernant la fermeture de la Mairie, c'est dommage que les élus n'aient pas été informés. Il aurait fallu que la population soit mieux informée, sur le site par exemple. La 2^{ème} remarque c'est qu'on envoie des mails pour poser des questions et on n'a jamais de réponse.*

M. de LATOUR : *Tu envoies des mails à la mairie ?*

Mme ROLAND : *A des élus et je n'ai pas de réponse.*

M. BENEFIGE : *A quels élus ?*

Mme ROLAND : *A toi.*

M. BENEFIGE : *J'avoue humblement que je ne suis pas très réactif sur les mails, j'en reçois beaucoup, j'ai beaucoup de choses à faire, ça n'excuse en rien mais je n'ai pas retrouvé de mails récents, j'admets volontiers que j'ai pu ne pas répondre dans un certain délai mais là aujourd'hui je n'ai pas retrouvé de mails ni sur*

mon adresse mairie, ni sur mon adresse communauté de communes.

Mme ROLAND : *C'était à ton adresse mairie le 18 novembre.*

M. BENEFICE : *Je regarderai mieux*

M. FLOUTIER : *Pour l'eau au Centre de Loisirs, on est allé voir. Cette eau qui s'écoule, elle arrive dans une grille d'évacuation, le problème, c'est que cette grille ne donne sur nulle part.*

Mme ZANCHI : *Quelle grille ? Sous le portail.*

M. FLOUTIER : *L'eau qui arrive à la grille sous le portail s'évacue sous le petit parking, mais là la grille ne s'évacue nulle part, il n'y a pas de pluvial.*

M. BENEFICE : *Ce n'est pas qu'il n'y en a pas, c'est que c'est trop petit pour évacuer toute l'eau.*

Mme ROLAND : *L'eau ne va même pas jusqu'au parking, elle s'arrête à la grille, il y a un creux et là, il y a plein d'eau et les parents ont les pieds dans l'eau quand ils viennent chercher leurs enfants.*

Mme MARTIN : *Qu'est-ce qui s'est passé aux Glycines l'autre jour au niveau de l'eau ? Heureusement qu'il y avait le club ce jour-là parce que sinon on s'en serait aperçu beaucoup plus tard.*

M. FLOUTIER : *C'est un flexible qui a cassé sous le lavabo des toilettes.*

Mme MARTIN : *Ca coulait de manière impressionnante.*

Mme ZANCHI : *Au dernier conseil municipal, j'ai oublié de remercier toute l'équipe de la régie de coordination, entre autres Sophie et Sébastien, pour la tenue de la fête de la Châtaigne, pour le travail qu'on a fait ensemble et j'aimerais aussi remercier tous les bénévoles qui ont participé à cette réussite parce ça a vraiment été une réussite. Merci à eux pour nous avoir aidé pour cette journée.*

M. GAUTHIER : *Je voudrais revenir sur le Conseil Municipal du 23 septembre, on avait abordé la question du logement et il avait été question de créer une commission extramunicipale sur le sujet. Est-ce que c'est toujours d'actualité ?*

M. de LATOUR : *Il faudrait que ceux qui veulent y participer se fassent connaître.*

Mme ANDRE : *Il y a eu une demande rendez-vous.*

- M. GAUTHIER :** *Il y a un petit groupe qui commence à se constituer et s'il y a le feu vert, peut-être qu'en début d'année ça pourrait se mettre en place.*
- M. de LATOUR :** *Il y a déjà des gens mobilisés qui ont fait une enquête sur ce qui est vide, pas vide...*
- M. GAUTHIER :** *C'est une autre entité. Avec des personnes qui sont intéressées, on a commencé à dégager des pistes de réflexion.*
- M. de LATOUR :** *C'est intéressant mais il faut penser que la mairie n'a pas beaucoup de sous à y mettre dedans.*
- Mme ROLAND :** *Il doit y avoir des choses qui ne coûtent rien mais qui peuvent rapporter.*
- M. BENEFICE :** *La taxe sur les logements vacants existe déjà mais on peut l'augmenter.*

La séance est levée à 19 h 13